PRINCIPES ENJEUX
Pour qui ?
Qu'est-ce-que c'est ?
D'où viennent-ils ?
Pourquoi les utiliser ?
USAGES OUTILS
Pour quoi faire ?
Quelles distributions ?
Des communautés ?
ÉCONOMIE DROIT
À quel prix ?
Brevets logiciels
Crédits

BREVETS LOGICIELS

À quoi servent les brevets ?

Les brevets ont été pensés pour favoriser l'innovation en accordant un monopole temporaire d'exploitation aux inventeurs qui divulguent leur invention. L'idée est de proposer une alternative au secret industriel qui ne permet pas la diffusion de la connaissance.

Le brevet permet d'interdire l'exploitation d'une invention sur un territoire donné pour une durée donnée. Il est aussi une source potetielle de revenus (par la cession de licence de brevet ou la cession de brevet) et un outil stratégique.

Les critères requis pour les dépôts de brevet sont les suivants :
- invention nouvelle au regard de l'état de l'art,
- non évidente pour un homme du métier,
- susceptible d'application industrielle,
- ne relevant d'aucune catégorie exclue de la brevetabilité (le vivant, les programmes d'ordinateurs...)

Brevets et logiciels : la controverse

La convention de Munich sur le brevet européen et des législations nationales ont exclu les logiciels du champ de brevetabilité.

Les logiciels sont protégés en France comme toute œuvre de l'esprit, par les droits de la propriété intellectuelle.

Cependant, deux camps contineunt à s'affronter sur la question de la brevetabilité des logiciels : les pro-brevets logiciels et les anti-brevets logiciels.



À qui profiteraient les brevets logiciels ?

- Aux grosses multinationales, capables de supporter les coûts liés aux brevets (dépôts, poursuites juridiques),
- aux détenteurs de portefeuilles de brevets,
- aux juristes spécialisés,
- à l'office européen des brevets qui s'autofinance par le nombre de brevets délivrés.

Qui patîrait des brevets logiciels ?

Les PME, les professionnels indépendants et les non professionnels qui ne peuvent pas supporter les coûts afférents aux brevets (dépôts, poursuites côté demandeur comme côté victime).

Les membres de la communauté des logiciels libres s'opposent aux brevets logiciels qui vont à l'encontre de la philosophie de partage du libre et d'une certaine idée de l'informatique qui trouve ses racines dans l'origine même de cette science.